

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

La mi-Carême

- Thèmes - Liturgie - Pour tous -



Date de mise en ligne : jeudi 19 mars 2009

Fête du calendrier liturgique ou tradition populaire ?

Comme son nom l'indique, la mi-Carême marque la moitié du Carême, mais rien dans le calendrier liturgique n'indique cette mi-temps. Les oraisons du jour gardent la même tonalité que celles des jours qui l'entourent. « Que tes serviteurs se purifient dans la pénitence et s'appliquent à faire ce qui est bon » dit l'oraison d'ouverture de la messe. Seule l'antienne d'ouverture porte la marque d'une joie particulière ; celle de celui qui cherche le Seigneur de toute sa force. Ainsi est donné l'axe de la vraie joie, celle qui consiste à « imiter la charité du Christ qui a donné sa vie par amour pour le monde. » (Prière d'ouverture du 5^e dimanche de Carême).

Alors pourquoi les crêpes, les bugnes et autres traditions culinaires festives viennent-elles agrémenter ce jour ? La logique du bon sens économique ! Le Carême est un temps de jeûne et les générations passées prenaient très au sérieux cet aspect particulier. Même les Sufs étaient interdits. Mais les Sufs ne se conservent guère plus de vingt jours, c'est-à-dire la moitié de quarante. C'est pour ne pas perdre cette denrée précieuse pour beaucoup, qu'on l'utilisait sous toutes les formes possibles. De la même manière, c'est pour vider les réserves qu'on fait des crêpes pour le mardi gras. Après la mi-Carême, on attend à nouveau vingt jours pour sortir, décorés de joie pascale, les Sufs gardés en réserve.

Bénédicte Ducatel - SNPLS